

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 FEVRIER 2015

COMPTE-RENDU

Le Conseil communautaire s'est réuni le lundi 23 février 2015 à 20 H 30 au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

1° - APPEL

9 pouvoirs sont transmis : Christine Asse à Serge Castaignau, Bruno Bourdaa à Christian Petchot-Bacqué, Marc Canton à Georges Guilhamet, Marie-Ange Cazala à Maurice Lannette, Michel Girondier à Guy Chabrou, Marie-Joëlle Debaty à François Lescloupé, Patrick Moura à Michel Cassou, Jean Saint-Josse à Jean Souverbielle et Monique Triep-Capdeville à Martine Villacampa.

Est également présent : M. Pierre Rodriguez, maire d'Assat.

2°- INFORMATION DU CONSEIL

- **Agenda :**
 - **Séminaire SCOT** : il pourrait être organisé fin avril (23 ou 24 avril 2015), à confirmer
 - **BP 2015** :
 - Bureau : 2 avril à 18 H 30
 - Conseil communautaire : 13 avril à 20 H 30
- Prise de fonctions de Thierry SOLHONNE, nouveau directeur de la piscine Nayeo, le 10 février 2015, ancien directeur du Centre aquatique de la Ville de Saint-Flour (15).

3° - NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : M. CASSOU

4° - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2014

5° - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT (Délégation de compétences du 28/04/2014 – articles L.5211-10 du CGCT)

- **Le 16 décembre 2014**, décision d'attribution d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au PACT H&D Béarn Bigorre en matière de projets habitat, pour l'année 2015, pour un montant de 20 520 € TTC.
- **Le 31 décembre 2014**, décision d'attribution d'un marché pour l'entretien du PLR du Pays de Nay – lot 3, à la SA Copland (40 Samadet), pour un montant de 80 355 € HT (offre de base) et de 41 800 € HT (option 2 : aménagement d'assise).
- **Le 31 décembre 2014**, décision d'attribution d'un marché pour l'entretien du PLR du Pays de Nay – lot 4, à la Société Pic Bois Pyrénées (65 Tournay), pour un montant de 68 160 € HT.
- **Le 12 février 2015**, décision d'attribution d'un marché à la Société TOUSSAC (64 Castetnau Camblong) pour la fourniture de sacs poubelles pour ordures ménagères, pour un montant de 12 583 € TTC.

Examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

1° – Orientation budgétaires 2015

(Rapporteur : M. le Président)

En application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, repris par l'article 15 du Règlement intérieur de la Communauté de communes, « *un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés* », est organisé dans les communes et les EPCI de 3 500 habitants et plus, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

S'agissant de son contenu et de sa portée, le DOB a pour objet de permettre aux élus de définir les grandes orientations et les données essentielles du budget. Il se différencie donc, à ce niveau, de l'examen du budget proprement dit, qui intervient au cours d'une séance ultérieure et distincte.

Les orientations budgétaires ont été présentées en Commission des Finances le 27 janvier 2015 et en Bureau le 2 février 2015:

Il est indiqué qu'à ce stade les grands équilibres financiers du BP 2015 (ressources de fonctionnement, autofinancement, emprunt...) ne peuvent pas encore être présentés avec précision, les informations nécessaires sur les dotations et la fiscalité n'étant pas encore notifiées par l'Etat.

Les points suivants sont abordés :

1 - Prospective financière 2015-2020 (cabinet FCL)

Le Cabinet FCL a été chargé en 2013 de réaliser une étude financière et fiscale pour le compte de la CCPN. Le cahier des charges de cette étude comprend deux volets :

- **1^{er} volet** : **Elaboration d'un nouveau pacte financier et fiscal entre la CCPN et ses communes membres**, à partir d'une rétrospective et d'une prospective financières. Ce 1^{er} volet inclut la réalisation d'un bilan des reversements CCPN/Communes et de la solidarité intercommunale.

Au titre de ce volet 1, ont été réalisés :

- Le diagnostic fiscal et financier consolidé du territoire communautaire, incluant une analyse des budgets des communes. L'ensemble des communes ont été destinataires de leur analyse budgétaire individuelle au mois de mars 2014 ;
- Une 1^{ère} prospective financière basée sur les résultats définitifs de l'exercice 2013.

Ces documents ont été présentés au Conseil communautaire du 17 février 2014, ainsi que les suites et échéances de l'étude pour l'année 2014 (prospective CCPN à actualiser pour début 2015 et refonte du pacte financier et fiscal CCPN/communes) ;

- un **2^{ème} volet** : **Constitution du dossier d'étude d'extension de périmètre de la CCPN à 4 communes** (impacts financiers et fiscaux) : Assat, Arbéost, Ferrières et Narcastet.

Au titre de ce volet 2, l'étude d'extension de périmètre aux communes d'Arbéost et de Ferrières a été réalisée et achevée. Une 1^{ère} phase de l'étude d'extension de périmètre aux communes d'Assat et de Narcastet a été engagée et présentée en comité de pilotage à l'automne 2013. Il conviendra de l'actualiser et de la finaliser en 2015.

La Commission Finances a pris connaissance de la **prospective financière** lors de sa réunion du 9/12/2014. Les résultats définitifs de l'exercice 2014, non encore totalement arrêtés avec le Trésorier, doivent encore être intégrés. En fonction de l'avancement de la clôture des comptes, ils seront repris dans la prospective soit pour cette séance du DOB, soit pour la séance d'approbation du budget primitif 2015.

Le Cabinet FCL effectue une présentation synthétique de la prospective financière 2014-2018, dont un exemplaire provisoire est remis aux membres du conseil.

F. ESCALE demande confirmation que le projet des Usines Berchon est bien inscrit dans la prospective.

De façon globale, la prospective financière 2015-2020 doit permettre d'analyser les marges de manœuvre de la CCPN pour financer les 3 grands « blocs » de compétences et d'action suivants :

- les services communautaires à la population (dépenses de fonctionnement) : évolution des services à la population, projets de création de nouveaux services (Urbanisme-Droit des sols...);
- les projets d'investissement communautaires : économie, tourisme, culture...
- les reversements aux communes.

A ce stade de la prospective et des inscriptions budgétaires, il est précisé que resteront encore à intégrer, d'ici le BP 2015 ou dans le courant de l'année 2015, les chiffrages plus précis des projets suivants :

- projets filière laine (étude en cours)
- projets gave/filière eaux-vives (étude en cours)
- développement du réseau de lecture publique
- compétence et projets jeunesse
- projet d'action sociale communautaire (étude en cours)
- projet d'établissement d'hébergement pour personnes âgées (étude en cours)
- participation CCPN/Syndicat mixte départemental de développement numérique
- projets de haltes ferroviaires Bordes-Assat et de Montaut (contrat d'axe ferroviaire).

2 Refonte des reversements CCPN/Communes

Un objectif particulier de l'étude financière et fiscale, sur la base d'un bilan préalable, est d'actualiser le système des reversements de fiscalité instauré en 2005, en vue de renforcer la solidarité communautaire. Des simulations de dotation de solidarité communautaire sont présentées par le Cabinet FCL, axées principalement sur les critères légaux (nombre d'habitants, potentiels fiscal et financier...).

Un bilan actualisé du reversement spécifique de TP au titre du PAE Monplaisir est également effectué.

Une simulation de création d'une enveloppe spécifique « Services à la population » au sein de la DSC est enfin présentée.

Ces simulations seront précisées et finalisées pour la préparation des BP 2015 de la CCPN et des communes et seront soumises à la décision du Conseil communautaire du 13/04/2015.

Concernant l'évolution possible du reversement au titre du PAE, il est proposé qu'un point spécifique soit réalisé prochainement entre les 14 communes concernées.

3 – Projets et actions BP 2015

Les principales prévisions d'inscriptions budgétaires au titre des projets et des actions communautaires pour l'exercice 2015, en fonctionnement et en investissement, sont les suivantes (les pourcentages de cofinancements possibles sont indiqués entre parenthèses) :

- **Développement économique :**
 - Foncier économique et schéma ZAE : 800 000 €
 - Aménagement terrains PAE Monplaisir : 194 000 €
 - Recettes commercialisation terrains : 535 500 €
 - Commerce : le projet d'Opération collective (OCM) sera inscrit en 2016, le cadrage des partenariats financiers n'étant pas achevé.
 - Signalétique économique et touristique (sur 2015-2016) : 205 000 €
 - Projets /filière laine : en phase d'étude en 2015

- A voir en DM 2015 : projet d'atelier-relais et projet d'aménagement de zone économique
- **Développement numérique :**
 - Adhésion au Syndicat Mixte Départemental : 30% (à préciser)
 - Montée en débit : à confirmer d'ici le BP 2015
- **Développement touristique :**
 - Véloroute : participation de la CCPN à hauteur de 20%, soit 320 000 €
 - Nouveau plan de randonnées : 305 000 € (50%)
 - Coins-pêches Baliros : 30 000 € (50%)
 - Extension bâtiment Office de tourisme : 140 000 €
- **Aménagement de l'espace et SCoT : 50 000 €**
 - Rappel : études totales SCoT = 130 000 € sur 4 ans
- **Habitat-cadre de vie :**
 - Projets de logements communaux : Ferrière-Coarraze-Montaut (en cours de chiffrages)
- **Contrat d'axe ferroviaire :**
 - Projet de Halte-de Bordes/Assat : poursuite du portage foncier (reports)
- **Culture-patrimoine :**
 - Mise en place de la signalétique patrimoine : 90 000 €
 - Réhabilitation Usines Berchon/phase étude et maîtrise d'œuvre : 50 000 €
 - Maîtrise d'œuvre/Restauration calvaire Lestelle-Bétharram : 60 000 €
 - Informatisation réseau lecture publique : 68 000 € (reports).
- **Petite enfance/jeunesse :**
 - Lieu accueil parents enfants (LAEP) : 11 800 €
 - Projet d'organisation des « Journées Nelson Paillou » (septembre) : découverte du sport en famille, en partenariat avec le réseau sport 64 (CG64) - dans l'attente de la validation de la Commission Culture-Jeunesse-Sports
- **Services aux personnes :**
 - Plateforme santé Pais : 26 000 € (proratisation sur 2015)
- **Environnement-déchets :**
 - 1^{ère} participation/développement forestier (CRPF) : 5 000 € (prévision)
 - Etude de réhabilitation des décharges communales : 50 000 € (40%)
 - Extension de la déchetterie de Coarraze : phase acquisitions foncières en 2015
 - Etude pour la mise en place de la redevance spéciale (réalisée en interne).
- **RH-services :**

En application de la délibération du 15/12/2015, les recrutements suivants devraient être réalisés ou engagés sur l'année 2015 :

 - Mise en place service Urbanisme-droit des sols : recrutement de 2 à 3 ETP (1/06/2015)
 - Système information géographique (SIG) (2^{ème} semestre 2015)
 - Adjoint-chef de bassin Nayeo (2^{ème} semestre 2015).

L'étude pour la mise en place d'une participation employeur en faveur des agents pour la santé/prévoyance sera également lancée (objectif de mise en œuvre au 1/01/2016).

Il est enfin précisé que lors du BP 2015 seront plus précisément présentés :

- un bilan de la gestion en régie de la Piscine Nayeo (2012-2014)
- un bilan du service de transport en demande (TAD)
- les projets de montée en débit sur le territoire.

A l'issue de la présentation, il est proposé une rencontre entre les maires des 14 communes directement impactées par le reversement lié au PAE Monplaisir. La date du 12 mars à 9 heures est retenue.

Le Conseil communautaire prend acte des orientations budgétaires 2015.

2° - Ingénierie appel à projets Centre-bourgs : convention Ville de Nay/CCPN

(Rapporteur : M. CASSOU)

Par délibération du 22/09/2014, la Communauté de communes du Pays de Nay s'est associée à la candidature de la Ville de Nay pour l'appel à projets national de revitalisation des centre-bourgs.

La candidature de la Ville de Nay a été retenue au mois de novembre 2014.

Dans ce cadre, il est proposé de passer une convention avec la commune de Nay pour la mise en œuvre et le financement de l'ingénierie de mise en œuvre du projet (projet de convention ci-joint).

Une partie de cette ingénierie concerne en effet la Communauté de communes du Pays de Nay dans le cadre de ses compétences.

Le montant total du budget d'ingénierie, défini dans le dossier de candidature à l'appel à projets centres-bourgs et dans la convention FNADT, s'élève à 460 000 € HT. Le montant total du FNADT attribué en cofinancement par l'Etat s'élève à 242 000 € (52,61 %).

Les dépenses d'ingénierie suivantes de la Communauté de communes du Pays de Nay sont retenues.

- Personnel :
 - Economie-commerce (30%) : 13 500 €
 - Développement touristique (30%) : 15 000 €
 - Culture-patrimoine (80%) : 26 000 €.
- Etudes :
 - Etude technique préalable réhabilitation Usines Berchon : 50 000 € HT
 - Charte d'enseigne et de façade : 8 000 € HT
 - Artisans d'art : 9 000 € HT
 - Centralité touristique de la Ville de Nay (Office de tourisme, développement numérique, mobilités douces, cheminements/parcours ville) : 75 000 € HT.

Dans le cadre de l'encaissement des subventions FNADT, elles donneront lieu aux écritures comptables et refacturations entre la commune de Nay et la CCPN telles que précisées à l'article 3 de la convention.

G. CHABROUT ajoute que le Conseil régional a confirmé sa participation à ce projet.

A la demande de **F. ESCALE**, il est indiqué que le coût total des études réalisées sur les usines Berchon est d'environ 200 000 €, étant précisé que ces études ont été largement financées par différents partenaires extérieurs.

(Adoption à l'unanimité).

3° - Etude de faisabilité pour la valorisation des activités d'eaux-vives

(Rapporteur : G. CHABROUT)

Dans le cadre de la stratégie de développement touristique du Pays de Nay, l'attractivité du territoire passe par l'organisation et la structuration des activités de pleine nature, en lien avec les territoires voisins (logique de bassins de consommation des loisirs).

Le territoire communautaire dispose d'une offre touristique et de loisirs de pleine nature conséquente, comptant notamment les activités d'eaux vives, pratiquées sur le gave de Pau (bases nautiques à Montaut, aire de mise à l'eau / débarquement à Lestelle-Bétharram, club canoë-kayak USCN à Nay).

D'autres offres d'accueil sont présentes (base de loisirs de Baudreix, Piscine Nayéo), directement en lien avec les activités nautiques.

L'arrivée de la véloroute en 2015 est un élément important en termes d'accès à l'offre nautique.

La combinaison des activités d'eaux-vives et de la véloroute permettra de travailler sur une mise en tourisme du territoire, en y associant les offres de découverte du territoire et les offres d'accueil (hébergements).

En termes de pratiques, ces activités sont actuellement proposées sur un tronçon de descente débutant dans les Hautes-Pyrénées pour arriver jusqu'à Montaut / Lestelle, principalement. Un tronçon jusqu'à Nay / Baudreix est aussi régulièrement parcouru.

D'autres offres sur l'ensemble du parcours sont présentes : base Sports Nature à St-Pé de Bigorre, stade d'eaux-vives à Pau. En 2017, se tiendront également les championnats du monde de canoë-kayak.

Dans le cadre d'une valorisation des activités d'eaux-vives, il convient de réfléchir globalement à l'échelle du bassin du Gave de Pau, entre les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Atlantiques. Plusieurs acteurs sont concernés (institutionnels, fédérations sportives, collectivités, CDOS, clubs, associations, entreprises), qu'il conviendra d'associer à ce projet.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'étudier en premier lieu la faisabilité du parcours.

Cette mission technique sera confiée à la fédération de canoë-kayak, comité des Hautes-Pyrénées, qui dispose des compétences techniques et humaines pour la réaliser.

Le contenu de la mission :

- Etat des lieux du parcours entre les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Atlantiques
- Coordination des acteurs (clubs, entreprises, fédérations départementales)
- Définition du programme de valorisation (aménagement éventuels, etc.).

En parallèle et en complément, l'analyse de l'offre touristique sera menée par les offices de tourisme du périmètre concerné.

La valorisation de la filière des activités d'eaux-vives permettra de proposer une gamme de produits et de séjours nautiques, articulés avec les infrastructures d'accueil et l'offre de découverte locale, tant en direction d'une clientèle de loisirs ou en villégiature, qu'en direction d'un public sportif.

Le coût de cette mission s'élève à 4 350 € nets, à partager à part égale avec la Communauté de communes du Pays de Lourdes.

(Adoption à l'unanimité).

4° - Office de Tourisme – Avance sur subvention 2015

(Rapporteur : M. CASSOU)

Pour faire face aux dépenses de l'Office de Tourisme avant le vote du Budget 2015, il est nécessaire de verser une avance sur la subvention annuelle de la Communauté de communes.

En 2014, la subvention votée s'élevait à 207 200 euros. Il est proposé de verser une avance d'un montant de 80 000 euros.

(Adoption à l'unanimité).

5° - Aménagement des forges d'Arthez d'Asson : offre de concours en nature à la commune d'Arthez d'Asson

(Rapporteur : M. DUFAU)

Dans le cadre de sa politique de mise en valeur des forges d'Arthez d'Asson, la CCPN souhaite aménager une aire de stationnement et d'observation du site sur la parcelle B 525 sise sur le territoire de la commune d'Arthez d'Asson.

Afin que l'accès à cette aire de stationnement et d'observation se fasse dans les meilleures conditions, il est apparu nécessaire de goudronner la portion de la voie communale dite Route des Aoules qui longe la parcelle B 525 (138 m²). L'opération permettrait également d'aménager une aire de retournement permettant aux véhicules de sortir dans les meilleures conditions de sécurité.

Compte tenu de l'intérêt communautaire que représente cette opération, il est proposé de faire une offre de concours en nature à la commune d'Arthez d'Asson pour réaliser le goudronnage de la portion de la Route des Aoules attenante à la parcelle B 525.

La prestation correspondante à l'offre de concours en nature est estimée à 2 208 € HT pour un coût total d'aménagement de 8 500 € HT (aménagement du parking, installation d'une clôture de protection et d'un portail).

M. DUFAU ajoute que cet aménagement est subventionné à hauteur de 40 % par le Conseil général.

(Adoption à l'unanimité).

6° - Renouvellement convention collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

(Rapporteur : J.ARRIBERGE)

Depuis 2007, la CCPN a mis en place un tri des déchets électriques et électroniques sur ses déchetteries.

Les modalités techniques et financières d'organisation de cette collecte sont régies par le biais d'une convention d'une durée de 6 ans avec le coordonnateur des éco-organismes, OCAD3E.

Le 24 décembre 2014, OCAD3E a obtenu un nouvel agrément pour une durée de 6 ans (du 1^{er} janvier 2015 au 31/12/2020).

Compte tenu de ce nouvel agrément, il convient de renouveler cette convention.

(Adoption à l'unanimité).

7° - Règlement intérieur des déchetteries

(Rapporteur : J.ARRIBERGE)

Suite à des changements concernant le fonctionnement des déchetteries et la fermeture temporaire du site à gravats d'Arros de Nay, il convient de modifier et compléter l'actuel règlement intérieur des déchetteries.

Les modifications ou compléments sont donc les suivants :

Article 1.4 Déchetterie d'Asson

Mercredi de 14h à 18h est remplacé par « Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h »

Mercredi de 15h à 19h est remplacé par « Mercredi de 10h à 12h et de 15h à 19h ».

Article 1.6 Déchets interdits

« Les déchets contenant de l'amiante » est complété par « les déchets contenant de l'amiante ou susceptibles d'en contenir (ardoises, éverites).

Article 1.9 Comportement des usagers

Il est rajouté la mention suivante : « tout chiffonnage à l'intérieur du site est strictement interdit et passible de poursuites ».

Article 1.10 Gardiennage et accueil des usagers

« Pour les DASRI, le gardien est chargé de remettre en échange une boîte vide à l'utilisateur si besoin » est remplacé par « pour les DASRI, le gardien est chargé de communiquer les informations nécessaires aux usagers pour la récupération d'une nouvelle boîte en pharmacie ».

La partie II concernant le règlement du site à gravats d'Arros de Nay est supprimée.

(Adoption à l'unanimité).

8° - Renouvellement de la convention de collecte des lampes usagées

(Rapporteur : J.ARRIBERGE)

Depuis 2007, la CCPN a mis en place un tri des lampes et néons usagés sur ses deux déchetteries (Coarraze et Asson).

Les lampes et néons sont des équipements électriques (DEEE) particuliers, qui sont utilisés de manière courante par les particuliers, les professionnels et les collectivités locales. Ce sont des déchets fragiles qui ne peuvent pas être collectés en mélange avec les autres DEEE.

Les modalités techniques et financières d'organisation de cette collecte sont régies par le biais de deux conventions : la première avec le coordonnateur des éco-organismes OCAD3E, la seconde avec l'éco-organisme Recylum.

Le 24 décembre 2014, OCAD3E a obtenu un nouvel agrément pour une durée de 6 ans (du 1^{er} janvier 2015 au 31/12/2020).

Compte tenu de ce nouvel agrément, il convient de renouveler les deux conventions précédemment citées.

(Adoption à l'unanimité).

9° - Assainissement non-collectif – Programme d'aides à la réhabilitation des dispositifs d'assainissement autonomes

(Rapporteur : A. CAPERET)

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation des systèmes d'assainissement non-collectif sur les communes de Haut de Bosdarros, Arros de Nay, Saint Abit, Bourdettes, Pardies-Piétat et Baliros, une convention a été passée entre la Communauté de communes du Pays de Nay et l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Cette convention-cadre permet aux propriétaires de bénéficier d'une aide financière pour la réhabilitation de leur système d'assainissement individuel. Cette subvention, transférée directement au SPANC par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, est ensuite reversée aux usagers.

Pour bénéficier de celle-ci, le projet doit être éligible à certains critères définis par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et doit faire l'objet d'un contrôle de réalisation des travaux de la part du SPANC.

Une convention de mandat est passée par la CCPN avec chaque propriétaire.

Le SPANC instruit les dossiers, transmet à l'Agence de l'Eau Adour Garonne la liste des propriétaires éligibles et procède ensuite au reversement des aides financières à ceux-ci.

(Adoption à l'unanimité).

10° - Attribution de subventions aux associations sportives et culturelles

(Rapporteur : M. DUFAU)

Les associations du territoire ont pu déposer leur demande de subvention avant le 15 décembre 2015. Les dates officielles de dépôt des dossiers sont fixées au 15 décembre et au 15 mai, dernier délai pour les manifestations du second semestre.

Pour l'année 2014, le montant total des subventions attribuées était de 24 300 euros.

Pour l'année 2015, la Commission Culture, Jeunesse et Sports, lors de sa réunion du 28 janvier 2015, a proposé d'attribuer des subventions d'un montant total de 30 000 €, dont 15 950 € dans un premier temps répartis selon le détail ci-dessous :

Bénéficiaires	Montant de la subvention
Associations sportives + nom de la manifestation	
USCN Rugby - <i>Tournoi de la Chandeleur : - de 13 ans</i>	150 €
Les amis du Givré de la plaine de Nay - <i>Le Givré : semi-marathon et marche</i>	800 €
Cap' Raid 64 - <i>8^{ème} Nouste Trail : course et marche à pied de nuit</i>	800 €
Oxypur Sports Nature - <i>La Mourleuse : rando pédestre et VTT en Pays de Nay</i>	150 €
USCN Rugby - <i>Tournoi international cadets « Robert Cancé »</i>	800 €
Entente Sportive Nay Vath Vielha (<i>6ème tournoi de football des jeunes crampons</i>)	150 €
Beuste Quilles de 9 - <i>6^{ème} Challenge Simin Palay</i>	350 €
TOTAL	3 200 €
Associations culturelles + nom de la manifestation	
Carnaval Vath Vielha – <i>animations « Chasse aux trésors » et défilé de carnaval</i>	800 €
AMDAC – <i>Festimaitisse- soirée festive et musicale et spectacle pour enfants</i>	800 €
Section Musica'Lagos du Foyer Rural de Lagos – <i>Rencontre musicale Musica'Lagos</i>	1 000 €
Chemin des Arts - <i>Festiv'arts</i>	3 000 €
Bordères Sports Culture Loisirs - <i>Frissons à Bordères- Journées du Livre Jeunesse</i>	2 000 €
Fer et Savoir Faire - <i>Soirée exposition, spectacle historique</i>	800 €
La Pastorale- <i>Spectacle Jan de l'Ors en langue occitane, théâtre, musique, chant,</i>	350 €
Loco-motivés – <i>Pyrène Festival – festival musique française festive/ 2 jours</i>	3 000 €
Baudreix Animation – <i>10^{ème} édition de Festibandas</i>	1 000 €
TOTAL	12 750 €

(Adoption à l'unanimité).

11° - Subventions pour la mise en place d'activités d'été/jeunes et pour les formations d'animateurs et directeurs de centres de vacances et de loisirs (BAFA-BAFD)

(Rapporteur : M. DUFAU)

Il est prévu au budget 2015 de la Communauté de communes une enveloppe destinée à la mise en place d'activités pour les jeunes, ainsi que pour l'aide aux formations BAFA-BAFD, soit un montant de 30 000 €. Ces activités sont inscrites dans le Contrat Enfance Jeunesse co-signé avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les années 2012 à 2015.

La Commission Culture Jeunesse et Sports a examiné le 28/01/2015, les modalités des aides accordées pour la reconduction des projets d'animations organisés par les associations du territoire, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, ainsi que les modalités de l'aide accordée pour les formations d'animateurs et de directeurs de centres de vacances et de loisirs (BAFA – BAFD).

L'Association Evasion Pyrénéenne de Baudreix organise le "Passeport Activités Jeunes" (50 euros) qui permet aux jeunes de 12 à 17 ans de choisir cinq activités de loisirs parmi une douzaine de propositions pour les périodes suivantes : une semaine pendant les vacances d'hiver, une semaine pendant les vacances de printemps, cinq semaines en juillet et août, une semaine pendant les vacances de Toussaint. L'association proposera en plus, au mois de juillet, une formule semaine/multi-activités.

L'Association Les Gais Montagnards d'Asson, organise un séjour de vacances pour 40 jeunes de 10 /17 ans : du 15 au 26 juillet dans la Vallée du Louron (480 euros/participant, 430 euros pour les habitants du territoire du Pays de Nay).

Formations BAFA – BAFD :

Une convention formalisera l'aide versée directement aux organismes de formation.

En conséquence, il est proposé d'accorder les aides suivantes :

- 200 € (pour les stages de formation en pension complète)
- 150 € (pour les stages de formation en externat).

Séjour Maison de l'Ado

Dans le cadre d'un partenariat avec la commune de Coarraze, la Maison de l'Ado organise un séjour ouvert aux jeunes des 26 communes.

L'aide accordée par la CCPN permettrait aux jeunes du territoire de bénéficier du même tarif que les jeunes coarraziens.

Autres projets d'activités

Des projets portés par d'autres associations, pour la mise en place de séjours ou d'activités, seront étudiés en 2015, dans un second temps.

Pour l'année 2014, le montant total attribué au titre de ces actions était de 21 809 €.

(Adoption à l'unanimité).

12° - Tableau des effectifs

(Rapporteur : M. CASSOU)

Il est proposé de compléter le tableau des effectifs de la CCPN, afin d'y intégrer les postes suivants au 1^{er} janvier 2015, liés à la réussite d'agents aux examens professionnels :

- Rédacteur principal 1^e classe : 1 poste

- Adjoint d'animation principal 2^e classe : 1 poste
- Auxiliaire de puériculture principal 2^e classe : 1 poste.

(Adoption à l'unanimité).

13° - Modification du régime d'astreintes pour les agents de la filière technique mis à disposition du SEAPaN

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président rappelle que les astreintes ont été mises en place par la délibération du 29 mars 2010 pour les agents des services techniques mis à disposition dans le cadre de leur mission auprès des syndicats d'eau et d'assainissement. Il est proposé de la compléter par un premier niveau d'intervention et d'information sur les bâtiments communautaires, en cas d'incidents (incidents climatiques, pannes, déclenchement d'alarme, ...).

A compter de 2015 et conformément à l'avis du comité technique, l'astreinte d'exploitation retenue est une astreinte semaine complète du lundi 17h au lundi suivant 7h30, selon un planning établi au semestre par roulement 1 semaine sur 5 (l'astreinte concerne trois agents de la Communauté de Communes et deux agents du SEAPaN), avec un maximum d'une astreinte par cycle de quatre semaines.

Le Président précise que ce système d'astreinte est applicable aux agents de la filière technique, qu'ils soient titulaires ou non titulaires.

L'indemnisation applicable aux agents sera conforme à la réglementation en vigueur. Les crédits relatifs à cette indemnisation seront prévus au budget, chapitre 012.

(Adoption à l'unanimité).

Plus aucune question n'est inscrite à l'ordre du jour. Le Président lève la séance à 22 H 35.